Manoeuvres dilatoires

Par matheo

Bonjour,

Je suis engagé dans une procédure de divorce par consentement mutuel. Je constate que l'avocat de mon épouse fait usage de man?uvres dilatoires depuis plusieurs mois et mon avocat semble démuni face à cette situation. Cette situation est d'autant plus déplorable que ces retards provoqués par l'avocat de mon épouse finissent par créer des tensions supplémentaires au sein du couple. Je souhaiterais vous demander si des dispositions permettant de contrer ces man?uvres existent dans le droit français.

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'avocat de votre épouse n'agit pas de son propre chef mais en relation avec sa cliente.
Si votre avocat semble "démuni" c'est peut être que vous n'écoutez pas ou ne voulez pas entendre ce qu'il peut vous conseiller.
Le consentement mutuel n'est plus forcément la meilleure approche.
Un peu de lecture en attendant une franche discussion avec votre avocat au sujet des alternatives envisageables.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159[/url]

Par ESP

Bonsoir et bienvenue
Votre propre avocat pourrait vous dire ce que vous pouvez faire !
Saisir la chambre départementale de o'ordre des avocat ?
Contacter le conseil national des barreaux !

Par matheo

Bonjour,

Je vous remercie. Je réponds à Marck ESP et yapasdequoi sur deux points :
- mon épouse m'assure qu'elle n'a rien à voir dans les man?uvres dilatoires de son avocat
- lorsque j'écris que mon avocat est "démuni", c'est précisément parce qu'il ne propose rien pour contrer ces man?uvres ; il se contente de répéter que son confrère use de man?uvres dilatoires.

Par yapasdequoi

Je maintiens : changez de stratégie... et éventuellement d'avocat.

Par kang74

Bonjour

Man?uvres dilatoires cela veut tout dire et surtout rien : que fait il ?

De plus un avocat n'agit pas de son propre chef , il représente son client, quoiqu'en dise votre ex épouse .

Si ce n'était pas le cas , votre épouse peut changer d'avocat .

Comme vous .

Donc demandez à votre future ex de formaliser par écrit les points ou vous êtes soi disant d'accord : cela vous sera fort utile si vous devez allez vers un divorce contentieux.

Tout comme vous pouvez aller voir un notaire pour le projet de partage .

Vous aurez à mon avis des elements pour savoir si vraiment son avocat est mauvais (dans ce cas là, elle en change) ou pas .

Par Isadore

Bonjour,

Quelle est la nature de ces "man?uvres" dilatoires ?

Si votre épouse n'y est pour rien, qu'elle dise à son avocat d'y mettre fin, et qu'elle se plaigne à l'Ordre si ce n'est pas le cas...

Mais comme les autres, je pense qu'il agit en accord avec sa cliente. Un avocat n'a aucune intérêt à bloquer une procédure amiable contre le gré de son client.